

**DEPARTEMENT
DE LA REUNION**

**ARRONDISSEMENT
DE SAINT-PIERRE**

**Commune
de Petite-Île**

PETITE-ÎLE
UNE VILLE POUR TOUS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 juin 2026**

Objet :

**Budget annexe de la Régie
municipale des Pompes
funèbres – Approbation du
Compte Financier Unique
(CFU) 2025**

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-sept heures, le Conseil municipal de la Commune de PETITE-ÎLE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric Lebon, 1^{er} Adjoint au Maire.

NOTA - Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie

Le 9 juin 2026

que la convocation du Conseil avait été faite

Le 27 mai 2026

et que le nombre des membres en exercice est de 33.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux suivants :

HOAREAU Serge - LEBON Eric - SEVERIN Mimose - ETHEVE Nicolas - GENNEPY METRO Clarisse - LEBON Gino - MUSSARD Emmanuelle - SUZANNE Pascal - AMYCLAS Reine Claude - FORT Olivier - SORRES Jacky LEBON - Natacha - GRONDIN Jean Noël - BENARD Didier - ETHEVE Hélène - CORRE Jean Yves - VIRAMA-ERCAMA Corinne - ETHEVE CHARNAY Patricia - LAVERGNE Christophe - PAYET Sandrine - BOULEVARD Evelyne - SEVERIN Magalie - FONTAINE SADOUSTY Vanessa - ANTOU ROSOLEN Anne Gaëlle - HOARAU Jean Denis - LAURET Guillaume - ROBERT PAYET Anne Constance - GONTHIER Jean Bernard -.

ETAIENT REPRESENTES : les Conseillers municipaux suivants :

Mesdames MARIMAO Annie - NATIVEL Lorraine ; Messieurs DOHEN Jean-Pierre - PAUS Richard.

ETAIT ABSENT : le Conseiller municipal suivant :

Monsieur FONTAINE Harold.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Madame ROBERT PAYET Anne Constance** a été désignée pour remplir ces fonctions.

Le Président rappelle l'ordre du jour et propose de passer à son examen.

Affaire n° 2026/4/30

**Budget annexe de la Régie municipale des Pompes funèbres –
Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025**





Comme chaque année, il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur les comptes définitifs de l'exercice écoulé.

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le CFU du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Le maire peut assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

Un président de séance étant élu, le Maire passe à la présentation du CFU 2025 du budget.

Aussi, avant la présentation du Compte Financier Unique, le Maire propose au Conseil de désigner comme président de séance pour le vote du CFU 2025 du Budget annexe de la régie municipale de pompes funèbres, M. Eric Lebon – 1er Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la proposition du Maire.

Le Président de séance étant élu en la personne de M. Eric Lebon, le Maire passe à la présentation du CFU 2025 du Budget Principal de la Ville, qui se résume comme suit :

Le Maire rappelle au Conseil que les prévisions pour 2025 s'élevaient à 32 938,88 € affectés à la seule section d'exploitation.

Il précise qu'aucune prévision ni aucune exécution n'a été constatée en section d'investissement, tant en dépenses qu'en recettes.

En section d'exploitation, les recettes s'élèvent à 6 444,00 € et les dépenses à 419,77 €, soit un résultat de l'exercice de + 6 024,23 €. En tenant compte des résultats antérieurs reportés (27 998,88 €), le résultat brut 2025 atteint + 34 023,11 €.

En l'absence de restes à réaliser, **le résultat net de clôture demeure de + 34 023,11 € en fonctionnement** et de 0,00 € en investissement, **soit un excédent net global de + 34 023,11 €.**

Tableau de synthèse des résultats

Exercice 2025			INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
RECETTES	Prévision budgétaire totale	A		32 938,88 €	32 938,88 €
	Recettes réalisées	B		6 444,00 €	6 444,00 €
	Restes à réaliser	C		- €	- €
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale	D		32 938,88 €	32 938,88 €
	Dépenses réalisées	E		419,77 €	419,77 €
	Restes à réaliser	F		- €	- €
Différences entre les titres et les mandats	RESULTATS DE L'EXERCICE	G = B - E		6 024,23 €	6 024,23 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H		27 998,88 €	27 998,88 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	RESULTATS BRUTS	G + H		34 023,11 €	34 023,11 €
Différence entre les restes à réaliser	Solde des Restes à réaliser	I = C - F		- €	- €
Résultat cumulé	RESULTATS NETS	G + H + I		34 023,11 €	34 023,11 €

LA SECTION D'EXPLOITATION

En recettes, l'exécution correspond uniquement aux redevances acquittées (prestations de fossoyages) par les usagers du service (chap. 70), pour un montant total de 6 444,00 €.

Les dépenses (419,77 €) concernent exclusivement des charges à caractère général (fournitures diverses, frais bancaires, etc.).

Il n'y a pas des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes.

Détail par chapitre

Dépenses d'exploitation

Chapitre	Intitulé	Prévisions	Réalisations Mandats émis	Rattachements	Total réalisations	Taux de réalisation	Restes à réaliser
011	Charges à caractère général	15 738,88	419,77	0,00	419,77	2,67 %	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00 %	0,00
65	Autres charges de gestion courante	760,00	0,00	0,00	0,00	0,00 %	0,00
67	Charges exceptionnelles	4 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00 %	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		32 938,88	419,77	0,00	419,77	1,47 %	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 %	0,00
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		32 938,88	419,77	0,00	419,77	1,27 %	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00					
Total des dépenses de la section d'exploitation		32 938,88	419,77	0,00	419,77		0,00

Recettes d'exploitation

Chapitre	Intitulé	Prévisions	Réalisations Titres émis	Rattachements	Total réalisations	Taux de réalisation	Restes à réaliser
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 940,00	6 444,00	0,00	6 444,00	130,45 %	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		4 940,00	6 444,00	0,00	6 444,00	130,45 %	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 %	0,00
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		4 940,00	6 444,00	0,00	6 444,00	130,45 %	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		27 998,88					
Total des recettes de la section d'exploitation		32 938,88	6 444,00	0,00	6 444,00		0,00

Le Maire précise que la commission « Finances et affaires générales » a émis un avis favorable sur cette affaire, le 29 mai 2029.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget, ci-annexé.


Après sa présentation, le Maire demande au Président de séance, Monsieur Eric Lebon – 1^{er} Adjoint, de bien vouloir soumettre au Conseil Municipal le vote du Compte financier Unique **du Budget annexe de la Régie municipale de Pompes Funèbres ci-annexé** pour l'exercice 2025 et, quitte la salle.

Le Conseil Municipal,
Réuni sous la présidence de M. Eric Lebon, 1^{er} Adjoint au Maire,
après délibération, à la majorité des Membres présents (2 abstentions : M. Gonthier Jean Bernard ; Mme Lorraine Nativel), décide d'approuver :

- **Le Compte Financier Unique 2025 du Budget de la Régie municipale de Pompes Funèbres comme annexé ;**
- **D'autoriser le Maire à signer tout document s'y rapportant.**



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
P. le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,


Eric Lebon

*Le présent document est certifié exécutoire,
compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture, le
et de sa publication en Mairie, le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*